

No. 4.

ière Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1852.

BILL.

Acté pour exempter de la saisie et vente en exécution de jugement pour dette, jusqu'au montant de £ les outils et instruments de métier ou profession de tout tenancier, ainsi que les vêtements, lits et autres objets nécessaires pour l'usage de la famille; et pour empêcher les objets ainsi exemptés d'être transportés, mis en gage ou vendus en liquidation de dettes contractées pour des liqueurs enivrantes.

Reçu et lu, la première fois, mardi, le 24 août, 1852.

Seconde lecture, août, 1852.

M. MACKENZIE.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE.

voir page 13